

SECTION D'ENTREPRISE CEA

**Propositions de la commission de gestion spéciale sur le régime de base CEA
(suite à la réunion de la CGS du 3 octobre 2011)**

Prestation concernée	garantie actuelle	nouvelle garantie	Observations	coût de l'amélioration			Augmentation en % Base 2011 : 948,00 €
				Actifs	retraités	consolidés	
orthodontie acceptée par la SS implants (PEC à hauteur de 80% FR) traitements chirurgicaux troubles visuels entretien appareils auditifs PEC par la SS hospitalisation (lit accompagnant enfant) maternité (chambre particulière) médecines alternatives (1)	200 % de la BR(*)	300 % de la BR(*)	2 par an	20,90 €	0,27 €	12,34 €	1,30%
	NEANT	forfait: 34 % du PMSS par implant		14,09 €			1,49%
	Forfait de 500 €/œil	Forfait de 26 % du PMSS/œil	par an	1,56 €	1,20 €	1,35 €	0,14%
	3,45 fois la BR (*)	7 fois la BR (*)		0,24 €	2,64 €	1,24 €	0,13%
	12,54 €/jour	20 €/jour	moins de 14 ans	0,60 €	0,12 €	0,40 €	0,04%
	1,26 % du PMSS/jour	2 % du PMSS/jour		0,60 €	0,12 €	0,40 €	0,04%
NEANT	forfait de 25 € par séance	2 par an	8,93 €	12,50 €	10,50 €	1,11%	
TOTAL						40 €	4,3%

NOTA 1 : les garanties s'entendent par bénéficiaire

NOTA 2 : les forfaits en € ont été transformés en forfait en pourcentage du PMSS pour indexation des montants

■ niveau garantie option 1
■ niveau garantie option 2

PMSS 2011 : 2 946 €

(*) frais réels sous déduction des prestations de la sécurité sociale dans la limite de ...

(1) les spécialités prises en charge seront les suivantes : chiropractie, acupuncture, ostéopathie, étio-pathie

